



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45

Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 4 octobre 2017, à 20.15 heures,
à la salle du Tribunal, av. de la Gare 33

Présidence:

M. Rodolphe Genoud, Président – UDC-PAI

Membres du Bureau:

M. Daniel Jamain, vice-Président – PLR
Mme Charlotte Berthoud – PDC
M. Angelo Coppolaro – scrutateur suppléant, PDC
Mme Ana Rita Domingues – UO+PS
M. Alexandre Genoud – UDC-PAI
M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI

Membres du Conseil général excusés (3/50):

Mme Laurence Lattion – UO+PS
Mme Marina Meyer – scrutatrice, PLR
Mme Elena Pilloud – UO+PS

Membre du Conseil communal excusé: /

Absent: /

Conseil communal (9/9):

M. Damien Colliard, Syndic, directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique
M. Charles Ducrot, vice-Syndic, directeur des Finances
M. Steve Grumser, Conseiller communal, directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population
M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement
Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale, directrice des Affaires sociales et de la Santé
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat&commerce et du Tourisme
M. Daniel Maillard, Conseiller communal, directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu
M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal, directeur de l'Agriculture, de Chasse et pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts
Mme Christine Genoud, Conseillère communale, directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du 4 octobre 2017

Ouverture de la séance

A 20h15, le Président ouvre la séance du Conseil général du 4 octobre 2017 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que ceux de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 25 du Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

Le Président. La convocation du 14 septembre 2017, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés dans la Feuille officielle no 38 du 22 septembre 2017 et dans l'édition du Messenger du même jour. Les membres du Conseil général ont également reçu le procès-verbal de la précédente séance, ainsi que les documents relatifs à la planification financière 2017-2021 et aux deux Messages qui seront débattus ce soir.

Avant de passer à l'appel, je veux apporter quelques informations, suite à des remarques de Conseillers généraux concernant notre séance du 21 juin dernier. Effectivement, en début de séance nous avons procédé à un vote sur la modification de l'ordre du jour du Conseil général du 21 juin. Ceci, sans même avoir effectué l'appel. De ce fait, nous ne pouvions pas procéder à l'appel étant donné que celui-ci était dans l'ordre du jour. C'est pourquoi, dans la convocation que vous avez reçue ce soir, nous avons aboli ce point à l'ordre du jour, et ceci sera valable pour toutes les convocations suivantes.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'article 29 alinéa 2 du règlement du Conseil général, les personnes empêchées s'excusent auprès du secrétariat communal, non auprès d'un collègue. Sans cela, la personne est considérée comme absente.

Appel

A. Le Président donne la liste des personnes excusées et passe la parole au responsable du Bureau pour l'appel.

B. M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents: 47

Excusés: 3

Absent: 0

Le Président. Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil général peut délibérer valablement.

Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour proposé.

Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour suivant est accepté:

- 1 Approbation du procès-verbal no 5 de la séance du 21 juin 2017;
- 2 Planification financière 2017-2021 ;
- 3 Message no 28 – Ruisseau de Pra de la Chaux – Mesures de protection - Crédit d'investissement de 140 000 francs - Approbation;
- 4 Message no 29 – PAD 18 Coula-Misets – Modification – Crédit d'investissement de 54 000 francs - Approbation;
- 5 Election d'un scrutateur suppléant ou d'une scrutatrice suppléante en remplacement de Mme Marie-Antoinette Marilley, démissionnaire;



- 6 Election d'un membre à la Commission des naturalisations en
remplacement de Mme Marie-Antoinette Marilley, démissionnaire;
- 7 Divers.

85 C. **Le Président.** En vertu de l'article 42 al. 4 RCG, je vous rappelle que seuls les organes
86 de radiodiffusion ou de télévision sont autorisés, sauf décision contraire du Conseil
87 général, à transmettre, soit en direct soit en différé, les délibérations de notre conseil.
88 Cela signifie que personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer
89 une prise de son.

90 D. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée
91 conformément aux dispositions légales en matière de protection des données. Je prie tous
92 les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom
93 de leur groupe politique et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une
94 remarque. Lors d'une intervention, j'invite l'ensemble des Conseillères générales et
95 des Conseillers généraux à bénéficier du droit qui leur est donné pour s'exprimer tout en
96 tenant des propos convenables et respectueux. Les textes des interventions doivent être
97 remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou
98 par voie électronique au secrétariat communal dans les plus brefs délais.

99 E. Mme Marie-Antoinette Marilley, du groupe PLR, m'a adressé sa démission. Je tiens à la
100 remercier pour son engagement durant ces six années au sein du législatif, et lui souhaite
101 plein de succès pour le futur. J'adresse mes mots de bienvenue à son remplaçant, M.
102 Jérémie Favre, fils de notre collègue Jean-Daniel, et lui souhaite beaucoup de satisfaction
103 et de succès dans ce nouvel engagement.

104 F. Afin de redynamiser les séances du Conseil général, les membres du bureau et moi-
105 même, avons opté pour un ajustement de la présentation des Messages. Pour ce faire, je
106 propose que le message soumis pour approbation ne soit pas relu, car il est déjà
107 attentivement analysé durant les séances de groupe. De plus, les documents relatifs aux
108 séances sont mis à disposition du public 10 jours avant, soit à l'administration communale,
109 soit sur le site internet et également lors des séances. Pour commencer, la parole sera
110 donnée à la présidente de la Commission financière pour le rapport de celle-ci, ensuite au
111 Conseiller communal en charge du dossier pour des éventuels compléments d'information.
112 La discussion sera ouverte aux représentants des groupes politiques, puis aux interventions
113 à titre personnel. Cette façon de pratiquer met en application l'article 14bis du Règlement
114 d'exécution de la loi sur les communes.

115 G. Depuis le 21 juin dernier, j'ai représenté le Conseil général à plusieurs reprises:
116 Le 22 juin, Monsieur Bruno Boschung, président du Grand Conseil fribourgeois m'a invité
117 avec tous les présidents de législatif du canton à participer à une séance du Grand conseil,
118 suivi d'un repas. Durant celui-ci, nous avons pu partager de nombreux échanges. Merci à M.
119 Boschung.

120 Puis, le 23 juin, le corps enseignant châtelois organisait son souper de fin d'année. Une
121 occasion pour les professeurs de se libérer du stress de cette fin d'année scolaire. Ce soir-
122 là, j'ai eu un petit pincement en revoyant tous les professeur-e-s que j'ai côtoyés durant mes
123 écoles enfantines et primaires. Merci au corps enseignant de m'avoir joint à eux.

124 Le 30 juillet, j'ai assisté à un repas à l'occasion du 50ème anniversaire du jumelage de notre
125 commune avec Volx. Ce moment fut doté de belles discussions entre nos deux pays, de
126 danse et de savoureux macarons à la crème. Merci à la commune de m'avoir convié à cet
127 évènement.

128 Tradition oblige, je n'ai pas échappé au discours du 1er août sur la place des Vêrollys aux
129 Paccots. Ce fut une belle expérience pour moi d'avoir pu prononcer cette allocution à
130 l'occasion de notre fête nationale. Bravo à l'Office du tourisme et aux Cyclomaniacs pour
131 l'organisation!

132 Cette année, 69 nouveaux citoyens ont atteint l'âge de la majorité. Lors de la soirée
133 organisée par le Conseil communal, le petit train de Rathvel nous a emmenés visiter le
134 chalet des Errouvines où Frank Genoud, le locataire, nous a expliqué son quotidien sur
135 l'alpage. La soirée s'est terminée par un souper au Petit Oiseau, où j'ai prononcé quelques
136 paroles à ces jeunes adultes. Merci à la commune pour cette soirée.

137 Et enfin, la rentrée culturelle vivait sa 6ème édition et s'est déroulée le 12 septembre
138 dernier à la galerie Image-in. Cet évènement présente, pour l'année à venir, les activités du
139 Cinéma, de l'Association culturelle à l'Univers@lle et les différents exposants à la galerie
140 Image-In. D'ailleurs, durant la soirée, j'ai pu admirer les œuvres de l'artiste Margot Ekoli.



141 Merci à Christine Genoud pour l'organisation de cette soirée.

142 H. J'ai également une pensée particulière ce soir pour toutes les personnes qui ont été
143 touchées par un deuil dans leur famille ou leur entourage. Je demande à l'assemblée de se
144 lever pour observer une minute de silence en hommage aux défunts.

145 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

146 **Le Président.** Heureusement la vie nous offre également de beaux moments. Je tiens à
147 féliciter Hubert et Déborah Demierre pour la naissance, le 12 août dernier, de leur garçon
148 prénommé Léo. Je leur souhaite plein de bonheur et d'excellents moments à partager en
149 famille.

150 **1. Approbation du procès-verbal no 5 de la séance du Conseil général 21 juin 2017;**

151 **Le Président.** Y-a-t-il des questions ou des remarques sur ce procès-verbal?
152

153 **Mme Alice Meideros Freire (UO+PS).** Tout d'abord, j'aimerais féliciter Mme Defferrard
154 Crausaz pour le travail de rédaction du procès-verbal. Toutefois, j'ai constaté que, lors de
155 la retranscription du texte, que j'ai donné, il y a des expressions qui ont été modifiées ou
156 ajoutées. Ainsi, à la première ligne du dernier paragraphe, l'expression «dans l'esprit de la
157 loi» doit être remplacée par «dans le **respect** de la loi». La troisième ligne du même
158 paragraphe, le terme de convention est complétée par l'adjectif «bonne», qui doit être
159 supprimé. Je vous remercie de tenir compte des corrections demandées et je profite de
160 confirmer que je vais faire de mon mieux pour que les textes de mes prochaines
161 interventions soient transmis par fichiers informatiques.

162 **Le Président.** Y a-t-il d'autres question ou remarques concernant ce procès-verbal? Tel
163 n'étant pas le cas, la discussion est close. Le procès-verbal est donc soumis au vote avec
164 les rectifications demandées.

165 **Vote**

166 **Ledit procès-verbal, avec les modifications demandées ci-dessus, est adopté à l'unanimité des**
167 **47 membres présents.**

168 Le Président remercie Mme Defferrard Crausaz pour la rédaction du procès-verbal.

169 **2. Planification financière 2017-2021;**

170 *Représentant du Conseil communal: M. Charles Ducrot, vice-Syndic, Directeur des Finances En*
171 *collaboration avec Mme Chantal Vasta, Cheffe du Service des finances*

172 **M. Charles Ducrot, vice-Syndic.** J'ai le plaisir de vous présenter ce soir avec Mme
173 Chantal Vasta la mise à jour de la planification financière de 2017 à 2021. Notre
174 présentation va se baser sur six points:

- 175 1. Utilité de la planification financière
- 176 2. Attributions
- 177 3. Données de la planification financière
- 178 4. Analyse financière
- 179 5. Mise à jour de la planification financière de 2017 à 2021
- 180 6. Appréciation des finances communales à l'aide de la planification financière

- 181 1. Utilité de la planification financière

182 *Le plan financier: le premier pas vers le processus financier*

183 Il est intéressant de relever que le plan financier est à l'origine du processus financier. Il
184 se trouve au départ de toute réflexion qui doit être faite. En fonction des résultats du plan
185 financier et de son élaboration, nous allons créer le budget, l'exécuter dans un troisième
186 temps, puis nous aurons le résultat au niveau des comptes. En fonction de ces éléments,
187 nous pourrions avoir une révision de la légalité et parfois de la régularité. En dernier lieu,
188 nous allons créer des statistiques qui nous permettent d'aller en avant et de modifier
189 certains éléments par la suite. L'audit de performance, en fonction des résultats, pourrait
190 engendrer des modifications, puis nous revenons au plan financier qui sera élaboré
191 l'année prochaine. Il s'agit d'un cercle. Le plan financier n'est pas un élément directif mais
192 un processus continu.

193 En ce qui concerne l'utilité de la planification financière, il s'agit d'un outil de gestion qui



194 offre une visibilité sur l'avenir de la commune non seulement pour le Conseil communal
195 mais également pour vous, membres du Conseil général. C'est également un outil de
196 communication, qui nous permet de voir où l'on va et de sentir la tendance des prochains
197 investissements qui devront être faits mais également celle au niveau des finances
198 communales. Outil de prévision à cinq ans, la planification financière précise les
199 incidences financières des décisions passées, chose très importante on part du passé
200 pour essayer de définir des choix futurs. Enfin, c'est un outil d'aide à la décision.

201 2. Attributions

202 Au niveau du processus, de juin à septembre, son établissement est réalisé par
203 l'administration des finances avec nos collègues, les responsables des Chefs de service.
204 Par la suite, ces éléments sont adoptés par le Conseil communal. Suite à cette adoption,
205 la planification est transmise à la Commission financière. Cela constitue la première
206 étape.

207 Une fois que ces éléments ont été analysés par la Commission financière, le Conseil
208 communal prend en considération les résultats de son analyse puis il adopte la version
209 finale de la planification financière. Ainsi, il existe des possibilités de procéder à des
210 corrections dans cette deuxième étape. Cette année, nous n'avons pas eu besoin d'en
211 faire mais cela peut arriver.

212 Lorsque le Conseil communal a adopté la planification financière, il la transmet aux
213 membres du Conseil général qui prend acte du plan financier et de sa mise à jour.

214 3. Données de la planification financière

215 Les données de la planification financière découlent de dispositions légales. Le premier
216 élément sur lequel on va se baser, c'est l'analyse de l'évolution du passé. En réalité, on va
217 s'intéresser à l'évolution des charges, à l'évolution des revenus, à celle de l'endettement
218 mais aussi à l'évolution de la population, point extrêmement important. En effet, nous
219 aurons besoin de l'évolution de la population pour essayer de planifier le futur. Nous
220 sommes donc obligés de nous baser sur certains éléments qui sont plus ou moins précis.
221 Le premier élément concerne les constructions en cours. Généralement, quand une
222 construction est en cours, nous partons du principe que les appartements ou les maisons
223 seront habitées. De là, nous déterminons un potentiel de croissance. Nous tenons compte
224 également des projets, connus au niveau communal, des développements de quartier. Il
225 est vrai, il ne faut pas se le cacher, que la planification de grands projets dépend aussi de
226 la demande. Si la demande est faible, l'offre ne va pas nécessairement grandir de la
227 même manière. Un autre élément très important est la définition du taux de croissance:
228 taux de croissance des charges, des revenus, de l'endettement, des mesures correctives
229 et aussi de l'évolution des contribuables. L'évolution de la population va normalement de
230 pair avec les contribuables. Par contre, peuvent surgir des interrogations au niveau des
231 entreprises. La définition des projets d'investissement constitue un point à part. Par la
232 suite, nous prendrons en considération ces projets d'investissement et les charges qui
233 sont liées pour intégrer ces charges au niveau de la planification financière. C'est un
234 travail assez conséquent, qui est intéressant et qui nous permet en fait non seulement de
235 communiquer mais également de voir où l'on va et, si besoin, **d'effectuer les corrections**
236 **nécessaires.**

237 4. Analyse financière

238 **Madame Chantal Vasta, Cheffe du Service des finances.** Vous avez reçu l'analyse
239 financière portant sur les comptes de 2012 à 2016 ainsi que la note explicative.

240 Nous n'allons pas entrer dans le détail de cette analyse mais plutôt reprendre les
241 éléments les plus significatifs.

242 Même si l'analyse doit se porter sur les cinq dernières années, je vous propose de
243 commenter ce graphique de l'évolution des comptes de fonctionnement des dix dernières
244 années car les courbes de tendances sont plus significatives.

245 Les montants des charges et des revenus représentés sur ce graphique sont nets, c'est-
246 à-dire épuré des imputations internes, des prélèvements ou attributions aux réserves,
247 ainsi que des amortissements.

248 Les revenus se situaient à 25,4 millions en 2007 pour atteindre 37,2 millions en 2016, soit
249 une augmentation de 46% depuis 2007.

250 S'agissant des charges, elles se situaient à 20,6 millions en 2007 pour atteindre 30
251 millions en 2016, soit une augmentation de 45% depuis 2007.



252 Les revenus évoluent en dents de scie alors que les charges évoluent de manière un peu
253 plus constante. Mais au final on constate un équilibre dans l'évolution des charges et des
254 revenus.

255 Le résultat de l'année 2016 a été tout à fait exceptionnel avec une marge
256 d'autofinancement de 7,2 millions. Pour rappel, ce résultat a été obtenu grâce à des
257 recettes d'impôts uniques et à un gain réalisé sur la vente d'un terrain mais aussi à une
258 bonne maîtrise des charges.

259 Ce graphique nous renseigne sur l'activité d'investissements également de ces dix
260 dernières années. L'activité a été plutôt soutenue en 2012 et 2013 avec la construction de
261 l'école du Lussy, les travaux d'endiguement de la Veveyse, des achats de terrain à la
262 route de Montreux, à Pra Gremy et au Pré aux Oies. Les travaux de turbinage ont aussi
263 été réalisés. Rappelons la construction du Centre de renfort de la Veveyse, du Vicariat ou
264 encore les investissements pour les chalets d'alpage en 2015 et 2016.

265 Pour revenir à la période de 2012 à 2016, les investissements nets planifiés en 2012
266 s'élevaient à 34,2 millions de francs; les investissements réalisés se montent à 33,2
267 millions de francs. L'écart est minime entre ce qui a été planifié et ce qui a été réalisé. Or,
268 il faut savoir que des dépenses prévues n'ont pas été réalisées alors que d'autres
269 dépenses planifiées ont été réalisées mais avec des montants plus importants que ceux
270 prévus dans la planification. Il y aussi des recettes planifiées qui n'ont pas encore été
271 concrétisées par exemple les ventes de terrains de Montmoirin.

272 Les situations les plus significatives ont été relevées dans la note explicative à la page 2.

273 *Evolution de l'endettement*

274 Au 31 décembre 2016, l'endettement net de notre commune se situe à 39,7 millions de
275 francs et est nettement en dessous de la prévision théorique calculée à 55,4 millions en
276 juin 2012. L'endettement net par habitant se situe à 6 077 francs contre 6 300 francs à la
277 fin 2015. Selon la planification théorique, on prévoyait 7 470 francs par habitant à la fin
278 2016 lors de l'établissement de la planification en juin 2012.

279 Je préciserai que, grâce aux recettes extraordinaires et à la maîtrise des budgets, des
280 amortissements extraordinaires ont pu être réalisés ces cinq dernières années pour plus
281 de 18,8 millions de francs et ainsi maintenir l'endettement à ce niveau et ce, malgré des
282 investissements de 33,2 millions de francs.

283 Il faut savoir que la dette liée au patrimoine financier (terrains, le CAB) s'élève à environ
284 16,6 millions et est inclus dans ce calcul. Si on soustrait la dette du patrimoine financier
285 des 39,7 millions de francs, la dette du patrimoine administratif s'élève à 23,1 millions de
286 francs dans cette analyse financière.

287 *Evolution de la population*

288 Entre 2012 et 2016, la population a évolué d'environ 2% par an, soit de 120 habitants en
289 moyenne sur les années de 2012 à 2016. On a constaté une différence entre l'estimation
290 et la population réelle depuis 2014. La tendance du prolongement des procédures pour
291 les projets immobiliers se confirme, d'où un décalage de l'évolution de la population. A la
292 fin 2016, on dénombre 6 537 habitants alors que, selon les prévisions établies en 2012, le
293 nombre d'habitants était estimé à 7 474 à la fin 2016. Bien entendu, lors de la mise à jour
294 de la planification, les adaptations sont effectuées chaque année.

295 *Les ratios*

296 Mme Chantal Vasta présente deux graphiques qui permettent d'apprécier la santé financière de
297 la commune.

298 L'analyse financière fait état de 4 ratios se basant sur les données des comptes. (ratio =
299 coefficient ou pourcentage calculé par un rapport entre deux masses)

300 Ces graphiques en forme de cible comparent les ratios de l'exercice 2016 aux ratios
301 moyens des exercices de 2012 à 2016.

302 a) **Ratio du degré d'autofinancement** cet indicateur renseigne sur la part des
303 investissements que nous finançons avec nos propres moyens – marge
304 d'autofinancement par rapport aux dépenses d'investissements nettes: il est idéal en 2016
305 et bon pour les années 2012 à 2016.

306 b) **Ratio de la quotité des intérêts** cet indicateur renseigne sur la part des revenus
307 absorbée par les charges d'intérêts: faible en 2016 – moyen pour les cinq dernières
308 années.

309 c) **Ratio de la capacité d'autofinancement** cet indice renseigne sur la proportion du revenu



310 que notre commune peut consacrer au financement des investissements: bonne en 2016
311 - moyenne pour les 5 dernières années.

312 d) **Ratio de la capacité de financement de l'endettement** - cet indice renseigne sur la
313 capacité de financer l'endettement net: bonne en 2016 – plutôt faible pour la moyenne des
314 5 dernières années.

315 Les ratios de l'année 2016 sont plutôt bons car le résultat a été exceptionnel.

316 5. Mise à jour de la planification financière 2017-2021

317 **M. Charles Ducrot, Directeur des Finances.** L'objectif est de dégager la tendance
318 pour les prochaines années, soit de 2017 à 2021 en partant de ces éléments et en
319 interrogeant d'autres éléments. La première chose que je dois vous rappeler est que les
320 investissements ont été évalués et mis à jour en termes de coûts de réalisation, en termes
321 de charges de fonctionnement et en termes de charges financières. Il y a une prudence
322 sur les évaluations. Cette année, nous vous avons communiqué la liste non exhaustive
323 des investissements. Je tiens à souligner que certains investissements ont été estimés à
324 la louche, pour la simple et bonne raison que le programme des locaux d'un bâtiment
325 n'est pas forcément connu. Par conséquent, si le programme des locaux d'un bâtiment
326 n'est pas connu il est difficile d'estimer un coût précis. C'est pourquoi les chiffres qui vous
327 sont communiqués, nous vous demandons de les prendre avec du recul. De même, si
328 dans le futur, par exemple, nous avons des investissements moins ou plus conséquents, il
329 faudra se rappeler du principe qu'il s'agit d'une estimation sommaire. Mais il existe des
330 investissements qui sont beaucoup plus précis.

331 Pour nous, la planification financière est un outil qui devrait permettre de définir les
332 priorités, pour vous également. Le résultat démontre un total des investissements nets
333 planifiés pour la période de 2017 à 2021 de 61 millions de francs nets, c'est-à-dire qu'on y
334 a déduit les recettes (vente de terrain, subvention). La marge nette d'autofinancement
335 nous permettrait d'investir 56,5 millions de francs. Il existe donc un delta. À ce jour, la
336 capacité théorique totale d'investissements s'élève à 49,5 millions de francs. Comme déjà
337 dit, nous vous avons transmis la liste détaillée des investissements qu'il faut prendre au
338 premier degré.

339 Cette année, nous avons décidé de classer les investissements en trois catégories. Nous
340 avons fait ces modifications pour la simple et bonne raison qu'il existe

341 a) des investissements nets déjà votés: ceux-ci seront réalisés ou sont en cours de
342 réalisation, ils représentent 20 078 100 francs, soit environ 30% des investissements de la
343 période;

344 b) la deuxième catégorie recouvre les investissements nets financés par les taxes (votés et
345 en projet). La création de cette catégorie tient du fait que ces investissements n'ont
346 aucune influence sur la marge nette d'autofinancement, puisqu'ils sont financés par les
347 taxes. C'est logique. Il est vrai que cette distinction n'a pas été faite par le passé mais elle
348 a son importance. Parfois, on entend dire que la commune de Châtel-St-Denis ne
349 construit que des tuyaux. En réalité, les tuyaux sont financés par les taxes et ne vont donc
350 pas avoir d'incidence sur les investissements futurs contrairement aux infrastructures
351 telles que les écoles, bâtiments, etc.

352 c) La troisième catégorie concerne des projets d'investissement nets. Il s'agit d'intentions.
353 Aucune décision n'a été prise par le Conseil général ni par le Conseil communal. Il s'agit
354 d'estimations.

355 Approfondissons ces catégories:

356 a) Investissements nets votés

357 Cette catégorie concerne les travaux en cours moins les recettes. Par exemple, la
358 construction de l'école des Pléiades avec la salle de sport, dont le crédit d'investissement
359 de 24 millions de francs, en fait partie. De même, le secteur de la Gare, dont
360 l'investissement de 3,9 millions de francs a déjà été voté et l'assainissement de la toiture
361 de la PPE le CAB, pour 1,1 million de francs. Dans notre planification, cette fois, il y a les
362 recettes de Montmoirin, liées à la vente des terrains à hauteur de 8,7 millions de francs,
363 puisque l'argent a été encaissé cette année. Ce montant fait donc partie de la planification
364 financière.

365 b) Investissements nets financés par les taxes

366 Les plus importants portent sur la nouvelle ressource en eau. Une interconnexion
367 va vous être proposée pour un montant de 1,7 million de francs; le turbinage du côté du



368 Scé, dont la première étape est estimée à 2 millions de francs; un forage aux Rosalys
369 pour 1,8 million et des collecteurs prévus conformément au PGEE pour 5,2 millions.
370 Quant aux recettes, il s'agit de facturer des charges de préférence. Pour l'eau, ces
371 recettes sont estimées à 2,5 millions et pour l'épuration à 3 millions de francs. Lorsque le
372 PAL sera adopté, ces taxes pourront être encaissées. La première étape d'encaissement
373 des taxes intervient lorsque la commune équipe un terrain qui n'est pas construit. Elle a
374 alors la possibilité de facturer une partie des taxes futures au propriétaire. Ce qui est
375 juste, puisque la collectivité fait l'effort d'investir et, conformément à la loi du reste, le
376 propriétaire du terrain devra financer en partie, puisque son terrain est équipé. C'est la
377 grande différence...

378 c) Investissements nets en projet

379 Les projets d'investissement nets se trouvent en intention. Dans la planification
380 financière se trouve un montant de 1,3 millions de francs pour une étude pour un Hôtel-de-
381 Ville, c'est-à-dire pour l'administration communale. Il y a cette volonté dans le cadre du
382 projet de déplacement de la Gare de construire un bâtiment réservé à l'administration
383 communale. Nous sommes déjà en train d'y réfléchir et c'est peut-être un élément qui va
384 se réaliser. La transformation de la Châteloise: 3,7 millions, dont les coûts sont un peu
385 plus précis. La Commune avait acheté ce bâtiment et nous avons eu la chance de
386 pouvoir l'utiliser de manière transitoire, en quelque sorte. Cela nous a permis d'éviter
387 d'avoir des containers en attendant la construction de l'école des Pléiades. Cela a été
388 une excellente solution même si par la suite nous devons rapidement présenter un projet
389 d'investissement. Le stade du Lussy, dont vous connaissez très bien le projet, va encore
390 se développer. Vous recevrez prochainement des informations à ce sujet. La patinoire
391 engendre quelques soucis et des travaux devront être entrepris. La commune est dans
392 l'attente d'un projet mais un montant de 2,4 millions de francs a été inscrit. La piscine est
393 estimée à 1 million de francs. Le bassin devra être refait, la problématique est connue. En
394 ce qui concerne les travaux routiers, la liaison routière Pérala – Sous le Bourg est
395 projetée à 2,8 millions, le réaménagement de la route du Lac Lussy dont la première
396 étape est devisée à un million, la traversée des Paccots pour 2,4 millions. Le bâtiment de
397 la Voirie pour environ 8 millions. La PPE le CAB, qui est un bâtiment qui a un certain
398 nombre d'années dont nous assainissons la toiture mais qui exigera le renouvellement de
399 ses façades pour lui donner un coup de jeune et pour l'améliorer d'un point de vue
400 thermique, pour 2,5 millions et un projet à la Maison des Œuvres avec la rénovation de la
401 salle et l'assainissement de l'intérieur du bâtiment pour environ 2 millions. J'insiste encore
402 une fois sur le fait qu'il s'agit d'estimations. Elles donnent toutefois une tendance des
403 investissements liés notamment aux bâtiments communaux.

404 *Evolution de la population 2017-2021*

405 J'en ai déjà parlé. En reprenant les éléments, la commune de Châtel-St-Denis compte
406 6 537 habitants au 31 décembre 2016. La projection de 2017 affiche 6 780 habitants. À ce
407 jour, nous comptons 6 680 habitants effectifs. Nous ne sommes pas très éloignés de la
408 projection. Nous pourrions assister – et je souligne le caractère conditionnel de l'énoncé –
409 à une augmentation assez sensible du nombre d'habitants durant la dernière période
410 jusqu'en 2023, pour atteindre 10 350 habitants. Cet objectif pourrait être atteint si tout se
411 réalise. Nous sommes obligés d'intégrer ces données dans le cadre de la planification
412 financière mais je tiens à rappeler qu'il s'agit bien d'une différence entre l'offre et la
413 demande. Si la demande venait à stagner par le fait que des projets immobiliers
414 n'arrivaient pas à terme ou seraient reportés...ou par le fait que des projets soient
415 retardés pour des questions d'oppositions ou de procédures. Ces chiffres sont donc à
416 prendre avec des pincettes. Faites attention car les chiffres mentionnés sont des cas
417 extrêmes. L'année prochaine, comme il s'agit de planification glissante, nous pourrions
418 rectifier en fonction de l'avancement des projets.

419 *La Planification 2017 - 2021*

420 **Mme Chantal Vasta** présente le tableau des résultats de la planification financière que les
421 membres du Conseil général ont reçu avec les documents relatifs à la séance.

422 Dans ce tableau synoptique, sont pris en considération

- 423 1) l'évolution de la population de 2017 à 2021
424 2) le total des investissements de 61 millions de francs pour la période de 2017 à 2021,
425 3) l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement,



- 426 4) L'évolution de la marge d'autofinancement qui ne permet pas de financer tous les
427 amortissements planifiés. Dès 2020-2021, la situation se dégrade selon le planning des
428 investissements
- 429 5) Mais ATTENTION, cette planification ne tient pas compte des recettes extraordinaires car
430 elles ne sont tout simplement pas prévisibles. Comme je vous le disais tout à l'heure, les
431 recettes extraordinaires des années 2012 à 2016 ont permis d'effectuer des
432 amortissements extraordinaires pour plus de 18,8 millions de francs.
- 433 6) On constate que ce sont toujours les recettes extraordinaires qui nous ont toujours permis
434 de présenter des résultats positifs et un budget avec des charges toujours maîtrisées.

435 *Evolution de l'endettement*

436 La prévision prévoit un endettement net à fin 2021 à 90 millions de francs, soit une dette
437 de 9 735 francs par habitant.

438 Mais ATTENTION, ce résultat est probable si tous les investissements sont réalisés et s'il
439 n'y a pas de recettes extraordinaires.

440 *Graphique des 4 ratios*

441 Mme Chantal Vasta présente le graphique des 4 ratios (qui apparaît sous forme de cible),
442 de l'année 2016. Vous vous souvenez que les quatre ratios de l'année 2016 sont très bons.
443 Nous les comparons avec les ratios calculés pour l'année 2021. Sans surprise, vous
444 remarquerez que les signaux sont dans le rouge, sauf pour la quotité des intérêts car les
445 taux d'intérêts sont bas.

446 6. Appréciation des finances communales à l'aide de la planification financière

447 **M. Charles Ducrot, Directeur des Finances.** L'élément le plus important est constitué par les
448 recettes extraordinaires qui peuvent avoir un fort impact sur la planification financière. Ces
449 recettes extraordinaires peuvent être un résultat de la vente d'un terrain qui n'était pas
450 prévu, un rattrapage d'impôts, un gain à la loterie. Un autre élément que l'on ne maîtrise
451 pas est l'arrivée ou le départ d'un bon contribuable. Châtel-St-Denis a la chance de
452 pouvoir compter sur de bons contribuables. Nous ne maîtrisons pas non plus les
453 incidences conjoncturelles sur les recettes fiscales. Aujourd'hui, l'économie se porte à
454 merveille dans les secteurs de la construction, dans les entreprises. La commune est en
455 permanence en contact avec les grandes sociétés installées à Châtel-St-Denis. L'évolution
456 de la population représente également une grande inconnue. Les investissements
457 planifiés n'ont pas toujours été réalisés. Ce sera aussi le cas dans le futur ce sont des
458 impondérables. Lesquels ? Nous ne le savons pas. Certains ne seront pas réalisés sur
459 décision du législatif ou même du Conseil communal qui reverra ses priorités. Les
460 modifications législatives représentent également une inconnue dans la planification
461 financière. Je renvoie à l'introduction des mesures structurelles décidées par le Grand
462 Conseil qui ont été bénéfiques pour la commune suite à la mauvaise situation financière
463 cantonale. La commune de Châtel-St-Denis a bénéficié de retombées intéressantes, elles

464 ont eu pour effet de diminuer les charges pendant un certain temps. Je ne sais si cela se
465 reproduira dans le futur, vu que le budget de l'Etat récemment présenté est plutôt bon.

466 Notre grand argentier avait le sourire. Je vous dirai dans quelques jours si je l'ai aussi
467 pour l'année prochaine...

468 Autre sujet intéressant: le désenchevêtrement des tâches est un grand travail réalisé au
469 sein de l'administration cantonale. Il sera présenté au et analysé par le Grand Conseil. Il
470 consiste en une clarification au niveau des tâches... Aujourd'hui, des tâches sont à la fois
471 financées par le canton et les communes. Il y a des responsabilités qui sont parfois
472 cantonales mais les tâches sont payées par les communes. L'objectif est de préciser ces
473 éléments. Il pourrait y avoir une modification des décisions. Les tâches qui incomberont
474 aux communes seront peut-être différentes et peut-être y en aura-t-il de nouvelles... Pour
475 rappel, lorsque l'Etat a repris les tâches liées aux infrastructures hospitalières, un correctif
476 avait été fait. Cela pourrait arriver à nouveau.

477 En conclusion, pour le CC il s'agit d'une prise de conscience de l'avenir de la commune
478 qui concerne les infrastructures à construire, l'évolution de la population, l'évolution de la
479 dette, des taxes et aussi des taux d'imposition. Les résultats futurs pourraient avoir des
480 incidences sur la quotité fiscale. C'est dans ce sens que la planification financière est un
481 outil d'aide à la décision aussi bien pour le Conseil communal que pour vous-mêmes.

482 Qu'est-ce que l'on veut et à quel prix? C'est la question que nous devons nous poser. En



483 fonction des résultats, la prudence est nécessaire. Il faut que nous réfléchissions bien à
484 ce que l'on veut. Nous devons être prudents. Nous ne voulons pas être alarmistes. Ce
485 n'est pas le message que nous voulons transmettre ce soir, pas du tout, mais nous
486 devons être prudents. Nous voulons toujours investir car c'est essentiel pour le
487 fonctionnement d'une commune comme la nôtre. L'investissement fait partie, en quelque
488 sorte, du fonctionnement même d'une commune. C'est même une tâche qui nous
489 incombe que d'investir afin d'améliorer le bien-être de nos habitants, de nos citoyens.
490 Nous en sommes conscients mais avec prudence tout de même.

491 **Le Président.** Je remercie M. Charles Ducrot et Mme Chantal Vasta, qui ont œuvré à
492 cette planification financière relative à l'évolution de notre commune. Je donne la parole à
493 Mme Anne-Lise Chaperon pour le rapport de la Commission financière.

494 *Rapport de la Commission financière*

495 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission
496 financière a reçu les documents relatifs à la planification financière 2017-2021, qui lui a
497 été présentée le 23 août 2017 par MM. Damien Colliard et Charles Ducrot et par Mme
498 Chantal Vasta. La commission financière a obtenu les réponses et éclaircissements aux
499 questions ainsi qu'aux points qu'elle a soulevés. Après analyse, elle vous transmet les
500 remarques suivantes:

- 501 - Elle constate une forte hausse de la dette pour les prochaines années. La hausse de la
502 dette par habitant pourrait même être encore plus importante que prévu en cas
503 d'évolution démographique inférieure aux prévisions établies.
- 504 - Elle remarque que les investissements prévus sont nettement supérieurs à la
505 capacité théorique totale d'investissement calculée par le Service des communes
- 506 - Elle prend note que la planification financière mentionne le risque d'une augmentation
507 du taux d'imposition. Elle incite le Conseil communal et le Conseil général, afin d'éviter
508 une telle mesure, à veiller à la priorisation des investissements et à leur échelonnement
509 dans le temps
- 510 - Elle demande que les investissements qui seront proposés et soumis au Conseil général
511 soient adaptés aux moyens financiers disponibles.
- 512 - Elle souhaite aussi que les investissements offrant un rendement soient privilégiés
- 513 - Elle apprécie que, suite à sa demande de l'année dernière, tous les investissements
514 ont été désormais chiffrés
- 515 - La commission financière apprécie l'établissement annuel de la planification qui est un
516 outil très utile au pilotage des finances communales. Elle représente en outre pour le
517 Conseil communal et la Commission financière une source d'informations et de
518 réflexions importantes sur les enjeux financiers de la ville de Châtel-St-Denis pour les
519 cinq prochaines années

520 La Commission financière remercie le Conseil communal et le Service des finances pour
521 le travail fourni et les explications données.

522 **Le Président.** La discussion générale est ouverte. Y a-t-il des questions ou des
523 remarques concernant la planification financière 2017-2021? Je donne d'abord la parole
524 aux représentant-e-s des groupes.

525
526 *Interventions des groupes*

527 **M. Roland Mesot, au nom du groupe UDC-PAI.** «Exercice périlleux», «marge
528 d'autofinancement qui vire au rouge», «indicateurs socio-économiques qui prennent
529 l'ascenseur», voici quelques mots tirés de notre presse régionale. Nous nous trouvons
530 avec ce document, la planification financière 2017-2021, avec tous les éléments qui
531 peuvent nous inquiéter et qui doivent inquiéter chacune et chacun d'entre nous. Les
532 prévisions mettent en évidence une capacité d'investissement négative dès 2019 et un
533 possible endettement net à plus de 90 millions de francs en 2021. Comme dit
534 précédemment, cela peut donner le vertige.

535
536 Ces chiffres nous interpellent. Pour notre groupe, tout doit être entrepris pour maintenir
537 une marge d'autofinancement positive. Tout ne pourra pas être réalisé. Vous, notre
538 Exécutif, devrez nous présenter des priorités quant aux investissements. En ce sens,
539 nous saluons les conclusions du Conseil communal qui précise dans le rapport qui nous a



540 été transmis, je cite, «des choix et des priorités devront être effectués pour les
541 investissements en privilégiant les investissements dégageant un rendement». En
542 revanche, nous ne nous rallions pas du tout au Conseil communal lorsque, dans ces
543 mêmes conclusions, il évoque sous forme de conditionnel une prévision de l'augmentation
544 du coefficient d'impôts. Nous n'en sommes pas encore là. L'expérience des années
545 passées démontre que la marge nette d'autofinancement est toujours meilleure après les
546 comptes que lors de la planification financière. Cela a été très bien démontré par M.
547 Charles Ducrot et Mme Chantal Vasta. Néanmoins, mieux vaut prévenir que guérir. Notre
548 groupe demande une politique financière qui ne nous amène pas à une augmentation
549 d'impôts. Si celle-ci devait arriver, nous devrions nous y opposer.

550 Pour terminer, au nom de groupe, je remercie Mme C. Vasta et son service pour la qualité
551 des informations qui sont contenues dans cette planification financière. Avec ces quelques
552 considérations, le groupe UDC-PAI prend acte de la présente planification financière
553 2017-2021.

554 **M. Charles Ducrot, vice-Syndic, Directeur des Finances.** Ce soir, le Conseil communal
555 n'est pas inquiet. Ce n'est pas le terme qu'il faut utiliser pour la simple et bonne raison
556 qu'aujourd'hui nous maîtrisons. Nous devons être prudents à l'avenir, c'est la grande
557 différence. Nous serons inquiets le jour où nous aurons une marge nette
558 d'autofinancement qui sera négative. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Encore une fois,
559 nous devons être prudents. Si nous arrivons à trouver l'adéquation entre rentrées fiscales,
560 investissements modérés mais justes, nous n'aurons pas de souci dans le futur. Nous
561 voyons que la planification financière est un instrument qui nous dit de faire attention.
562 C'est une mission du Conseil communal mais également du Conseil général. Nous avons
563 évoqué, il est vrai, une éventuelle augmentation d'impôts. C'est effectivement un choix qui
564 peut nous être donné. Dans certaines communes, il y a eu des augmentations d'impôts
565 pour effectuer des investissements. Cela n'est pas interdit mais ce n'est pas la volonté
566 première du Conseil communal. Par conséquent, l'objectif actuel est cela a été signalé
567 dans les anciennes planifications financières, cet élément a toujours été souligné. La
568 volonté du Conseil communal aujourd'hui n'est pas de vous présenter une augmentation
569 d'impôts dans une année ou deux pour financer des investissements. Nous devons
570 absolument maîtriser les charges et investir en fonction des recettes. En ce qui concerne
571 la maîtrise des charges, nous avons de la chance, ces dernières années nous avons
572 réussi à le faire et nous espérons pouvoir continuer à le faire. C'est au niveau des recettes
573 que nous pouvons avoir des interrogations. Si tout d'un coup nous avons une diminution
574 au niveau de la conjoncture, nous verrons ce que ça donne et comment nous pourrons
575 nous en sortir. Il ne faut pas oublier que l'introduction du MCH2, nous vous en avons déjà
576 parlé, aura une incidence sur le fonctionnement même de la commune. En cas de
577 déficit, nous pourrons puiser dans la fortune et si l'on puise dans la fortune, nous ne
578 serons pas obligés de passer par une augmentation d'impôts. En résumé, nous
579 avons de nombreuses interrogations par rapport à notre futur. Cette possibilité existe
580 mais il est vrai que la volonté du Conseil communal est avant tout de maîtriser les
581 charges, d'être relativement prudents au niveau des recettes et de pouvoir continuer à
582 investir dans de bonnes conditions. Voilà le message que je voulais faire passer.

583 Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la discussion.

584
585 **Le Conseil général prend ainsi acte de la planification financière 2017-2021.**

586 **3. Message no 28 – Ruisseau du Pra de la Chaux – Mesures de protection – Crédit**
587 **d'investissement de 140 000 francs;**

588 *Rapport et préavis de la Commission financière*

589 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission
590 financière s'est réunie le 20 septembre dernier en présence d'une délégation du Conseil
591 communal. Selon les informations reçues et en se fondant sur le seul aspect financier, elle
592 donne un préavis favorable à l'unanimité pour le Message no 28 concernant le ruisseau
593 de Pra de la Chaux et le crédit d'investissement de 140 000 francs y relatif.

594 *Représentant du Conseil communal: M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Environnement*



595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654

M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Environnement. M. Thierry Bavaud. Afin d'adhérer à la nouvelle formule du Conseil général, en tant que pionnier, je vais, suite à la présentation du Message no 28, donner quelques précisions supplémentaires afin d'argumenter la dépense précitée.

La confédération via les cantons établit les cartes des dangers naturels en Suisse. Ces dangers peuvent être de natures différentes selon l'endroit où l'on habite ou on l'on vit. Les dangers courants connus sont les avalanches, les crues, les glissements de terrain, les orages, les séismes, les vents, les incendies de forêts et j'en passe. Une fois la carte établie, pour notre commune cela a été fait comme précisé dans le Message no 28 par le bureau Niederer & Pozzi Umwelt AG, et selon le ou les dangers reconnus dans le secteur, le canton ordonne des mesures de protection. Sur la base de ces mesures de protection connues, elles ne sont pas à réaliser dans l'immédiat mais devront faire partie intégrante d'une modification d'un secteur, d'un PAD ou d'un permis de construire.

Pour notre préoccupation communale ce soir dans ce Message no 28, la commune a le devoir de procéder à cette mesure de protection sur son domaine public, soit sur la route de Prauthay. La variante choisie par le bureau Stucki, spécialiste en la matière, est l'une des variantes possibles et validée par le canton en tenant compte des dépenses et des solutions les plus adaptées. On parle bien de la partie communale sur son domaine public tel que démontré sur le plan qui a été mis à votre disposition.

En complément il faut savoir que la future route de desserte de dépôt Surchat sera construite en tenant compte des conditions exigées par cette mesure de protection. Elle sera la suite logique de la mesure prise par la commune. Cette future route, dont ce n'est pas l'objet ce soir, sera entièrement réalisée avec les conditions cantonales et celles-ci à la charge des promoteurs. Cette mesure est nécessaire et indispensable pour le dépôt du PAD Le Gottau afin d'obtenir un permis de construire.

Le Président remercie M. Thierry Bavaud de ces informations.

Interventions des groupes politiques

Mme Amélie Genoud, au nom du groupe UDC-PAI. Nous avons analysé avec attention ce Message no 28 relatif aux mesures de protection à prendre pour le ruisseau de Pra de la Chau. En préambule, il convient de rappeler que ce Message avait été renvoyé lors de la séance de juin suite à l'information des services de l'Etat sur des données erronées utilisées pour le calcul des mesures. Le Message sur lequel nous devons nous prononcer concerne un investissement de 140 000 francs pour les mesures de protection. Au sein de notre groupe, beaucoup ne comprennent pas et regrettent qu'aucune participation n'ait été demandée aux promoteurs du futur quartier, lesquels seront les principaux bénéficiaires des mesures de protection. Les articles 45 al. 2 et 46 al. 1 let. a de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux donnent la possibilité aux communes d'exiger d'un tiers la participation aux travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien lorsque ceux-ci lui procurent un avantage particulier. Au vu de la situation financière – et nous en avons encore eu la preuve lorsque nous visionnions la planification financière, notre Exécutif se doit d'utiliser toutes les options favorables aux finances communales. Etant évident que ces mesures apportent un avantage aux promoteurs dans le cadre de leurs réalisations immobilières, je pose les questions suivantes au Conseil communal:

- la commune a-t-elle envisagé la possibilité de faire participer les tiers?
- Si oui, quels éléments sont ressortis de cette réflexion?

Au vu de ces éléments et motifs évoqués, une grande majorité du groupe UDC-PAI refusera ce Message.

M. Thierry Bavaud, directeur du dicastère de l'environnement. Comme expliqué au départ, il est clair que c'est la partie aval de ce procédé sera... la construction de la route, la façon dont elle sera construite et tout ça, devra être supporté entièrement par le promoteur sur son secteur. En ce qui concerne la partie communale, cet élément-là est à la charge de la commune.

Le Président demande à Mme Amélie Genoud si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Amélie Genoud. Non, je voudrais un complément. Vous dites que c'est à charge de



655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710

la commune... il n'y a donc aucune possibilité de demander au promoteur d'y participer selon la loi citée précédemment.

M. Thierry Bavaud, directeur du dicastère de l'environnement. Absolument pas pour des mesures de protection telles que celles-ci. Donc on a reçu ici un courrier du SPC dont je vous donne lecture où il est écrit: Les conditions pour un préavis favorable – Une démarche coordonnée devra être mise en œuvre entre la protection contre les crues et la construction de la route, ceci entièrement à la charge de celui qui va construire la route. La commune doit uniquement faire une adaptation de son secteur du domaine public communal pour déverser cette eau dans la future route de l'Outstand.

M. Damien Colliard, Syndic. En complément à ce que vous a expliqué mon collègue Thierry Bavaud, il faut savoir que ces mesures de protection constituent un ensemble. Nous vous présentons la partie amont dans le Message no 28 et la partie aval sera prise en charge par les promoteurs. Leur participation consistera dans le fait qu'ils intégreront dans leur route les mesures visant à fluidifier l'eau d'évacuation en cas de danger naturel lié à ce ruisseau. Dans l'absolu, une partie est prise en charge par la commune, c'est ce qui vous est présenté ce soir et une partie est prise en charge par le promoteur, c'est des réalisations qu'il devra mettre sur sa route pour que la suite de nos travaux ait un sens.

Mme Amélie Genoud se déclare satisfaite des réponses.

Le Président. Aucune autre intervention n'étant annoncée, la discussion est close. Nous allons passer au vote.

Vote

Par 35 voix contre 6 et 6 abstentions, le Conseil général accepte l'investissement de 140 000 francs pour des mesures de protection au ruisseau de Pra de la Chaux.

4. Message no 29 – PAD no 18 Coula-Misets – Modification – Crédit d'investissement de 54 000 francs;

Préavis de la Commission financière

Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a analysé le Message no 29 concernant le PAD 18 Coula-Misets pour un crédit d'investissement de 54 000 francs. En se fondant sur le seul aspect financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité.

M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Aménagement du territoire. J'ai un seul complément à ce Message no 29. Il faut savoir que ce PAD d'un coût total de 100 000 francs est réparti entre trois partenaires: la commune de Châtel-St-Denis, le Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) et un propriétaire privé. La clé de répartition a été établie entre ces trois personnes en fonction des m² des parcelles.

Le Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Nous allons passer au vote.

Vote

A l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit de 54 000 francs pour la modification du PAD 18 Coula-Misets.

5. Election d'un scrutateur suppléant ou d'une scrutatrice suppléante en remplacement de Mme Marie-Antoinette Marilley, démissionnaire;

M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR. Le groupe PLR vous présente la candidature de M. Jérémie Favre en remplacement de Mme M.-A. Marilley.

Le Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis de la loi sur les communes, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si l'organisation



711 d'un scrutin de liste est demandé. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être
712 soutenue par 1/5 des membres ici présents. La parole n'étant pas demandée, je déclare
713 M. Jérémie Favre élu en tant que scrutateur suppléant, sans scrutin. Mes félicitations, M.
714 Favre! (applaudissements dans la salle)

715
716 **6. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de Mme**
717 **Marie-Antoinette Marilley, démissionnaire;**

718
719 **M. Antoine Berthoud, au nom du groupe PLR.** Le groupe PLR vous présente la
720 candidature de M. Jérémie Favre pour le poste au sein de la Commission des
721 naturalisations, en remplacement de Mme M.-A. Marilley.

722 **Le Président.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le
723 nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis
724 de la loi sur les communes, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9 du
725 règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si l'organisation
726 d'un scrutin de liste est demandé. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être
727 soutenue par 1/5 des membres ici présents. La parole n'étant pas demandée, je déclare
728 M. Jérémie Favre élu en tant que membre de la Commission des naturalisations, sans
729 scrutin. Mes félicitations, M. Favre! (applaudissements dans la salle)

730 **Le Président.** Je rappelle à M. Favre qu'il entre en fonction immédiatement, étant donné
731 qu'une séance est programmée demain soir. Je vous laisse le soin de passer auprès de
732 Mme N. Defferrard Crausaz après la séance pour obtenir les renseignements nécessaires

733 **7. Divers**

734
735 **A. Réponse aux questions restées en suspens**

736 - **no 2 de M. Daniel Figini (UO+PS) relative au financement des futurs logements à structures**
737 **intermédiaires**

738
739 **Mme Anne-Lise Wittenwiller, Directrice des Affaires sociales.** Lors de la séance du 14
740 juillet 2016, M. Daniel Figini, au nom du groupe UO+PS, demandait au Conseil communal
741 de présenter au Conseil général des alternatives de financement et d'organisation pour la
742 mise en place de logements à structure intermédiaire. L'idée d'un fonctionnement de type
743 «coopérative» ou «fondation» était évoquée. Je suis aujourd'hui en mesure de vous
744 informer qu'un groupe de travail a été mis sur pied à ma demande. Nous avons participé à
745 des journées de réflexion concernant le financement de telles structures en profitant de
746 l'expérience de maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Actuellement, nous nous rendons dans
747 des structures déjà existantes afin d'évaluer les avantages et les inconvénients liés à tel ou
748 tel mode de fonctionnement. L'idée est d'établir un dossier complet permettant au Conseil
749 communal de faire un choix judicieux. Il est vrai que la préparation de ce dossier ne peut
750 pas être envisagée sur le court terme. C'est un travail conséquent qui prendra du temps
751 mais nous oeuvrons avec détermination afin de pouvoir vous présenter la meilleure
752 solution possible.

753 **M. Daniel Figini (UO+PS)** se déclare satisfait de la réponse dans la mesure où c'est
754 effectivement un grand projet et un enjeu majeur pour la commune. Par conséquent, il est
755 juste d'avoir nommé une commission qui étudie toutes les possibilités. Mais nous restons
756 dans l'attente des conclusions de ce processus.

757 **Mme Anne-Lise Wittenwiller, Directrice.** Cela va prendre un certain temps ou un temps
758 certain.

759
760 - **no 8 de M. Ronald Colliard (PLR) relative aux horaires de la déchetterie**

761 - **no 13 de Mme Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI) relative à la notion de « quantité de déchets par**
762 **ménage » autorisée à la déchetterie**

763
764 **M. Daniel Maillard, Directeur de la Gestion des déchets.** Le Conseil communal devait
765 fournir encore deux réponses à des questions du Conseil général relatives à la
766 déchetterie. Je profite donc ce soir de faire un point info «déchetterie». Tout d'abord, voici
767 des informations d'ordre général. Comme vous avez certainement pu le lire dans le



768 Messenger, le fonctionnement de la déchetterie va être fortement perturbé ces prochaines
769 semaines en lien avec les travaux relatifs à la nouvelle gare. Et ceci, à partir... d'hier. En
770 effet, une fouille doit être réalisée à l'intérieur de la déchetterie pour enfouir une
771 canalisation d'eau. Ceci a été découvert tardivement suite à diverses pérégrinations, il
772 nous est resté peu de temps pour s'organiser par rapport à cette situation. Ceci aura un
773 impact majeur par moment, puisque, par exemple, il sera impossible d'accéder à la rampe
774 qui permet de déverser le verre et le métal. De même, il sera impossible d'accéder à la
775 fosse à compost. Il y a donc eu lieu de réfléchir à une réorganisation en mettant à
776 disposition de la population des bennes à l'extérieur de la déchetterie le long du bâtiment,
777 anciennement «Constructions inoxydables». En conclusion, je vous invite à limiter au
778 maximum les passages en évitant d'apporter deux Libertés à la fois mais en les
779 regroupant. Je vous prie également d'en parler autour de vous afin d'éviter les passages à
780 la déchetterie pendant ces prochaines semaines et de respecter les consignes des
781 employés communaux.

782 Je réponds maintenant à la question de M. Ronald Colliard qui a été posée lors de la
783 séance du Conseil général du 8 mars 2017 et qui traitait des horaires de la déchetterie et
784 de la possibilité de les étendre ou du moins d'adapter ces horaires. Avant de prendre une
785 décision formelle, le Conseil communal a analysé le fonctionnement de déchetteries
786 d'autres communes similaires à la nôtre en termes de taille. En préambule, notons que la
787 déchetterie de Châtel-St-Denis est ouverte 24 heures et 15 minutes par semaine. C'est
788 plus qu'à la Tour-de-Trême dont la déchetterie est ouverte 13 heures et 45 minutes et qu'à
789 Romont, ouverte 18 heures. C'est relativement comparable à Estavayer qui est ouverte 21
790 heures et 15 minutes et à Bulle, 25 heures. C'est un peu moins qu'à Fribourg qui est
791 ouverte 38 heures. Par contre, je tiens à préciser qu'à Fribourg, il n'y a qu'un point de
792 collecte pour toute la ville. A notre sens, notre déchetterie est suffisamment ouverte en
793 termes de plages horaires. Maintenant faut-il modifier ces heures d'ouverture et les
794 déplacer un peu? De manière générale, la déchetterie ne sera jamais ouverte au bon
795 moment pour tout le monde. Par conséquent, le Conseil communal a pris l'option de ne
796 pas modifier les horaires actuels, puisque de toute façon des modifications entraîneraient
797 leur lot d'heureux mais aussi de malheureux. Ainsi les horaires vont rester en statu quo.

798 Je réponds maintenant à la question de Mme Anne-Lise Chaperon, posée en séance du
799 26 avril 2017, relative à la quantité des ordures par ménage et à la possibilité d'adapter
800 cette quantité pour les PME. Cette problématique de la quantité «ménage» est un souci
801 quotidien pour le personnel de la déchetterie, notamment en lien avec les PME, comme
802 vous le soulignez Mme Chaperon. Le règlement est clair : seule une quantité de déchets
803 provenant du fonctionnement d'un ménage est admis. De fait, tous les déchets provenant
804 d'activités professionnelles d'une PME ne peuvent pas être admis. Le Conseil communal
805 réfléchit à cette problématique depuis un moment déjà car actuellement, effectivement, la
806 situation n'est pas satisfaisante et difficilement vivable pour le personnel de la déchetterie.
807 Ceci passe par une modification du règlement présent. Dès lors, en 2018, il n'y aura pas
808 de changement du règlement actuel. Les PME devront donc s'y contraindre et respecter
809 les consignes du personnel. Un nouveau règlement pourrait être proposé pour début 2019
810 suite à une étude globale et surtout à une analyse financière de l'impact d'une
811 modification de l'intégration ou non des PME dans notre déchetterie.

812 **M. Ronald Colliard (PLR)** prend acte de la réponse du Conseil communal. Je tiens à
813 rappeler que ma question ne visait pas une augmentation du nombre d'heures de la
814 déchetterie mais une adaptation des horaires. Je regrette effectivement que la commune
815 n'ait pas trouvé moyen d'adapter les horaires et de faire preuve d'un peu plus de flexibilité.
816 Je prends acte de la décision du Conseil communal à ce sujet.

817 **Mme Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI)** se déclare partiellement satisfaite de la réponse.
818 Mon intervention ne concernait pas seulement les PME. Elle concernait également les
819 personnes privées qui se retrouvent à la déchetterie avec un plus grand nombre de
820 déchets que d'habitude et à qui l'on demande si c'est bien des déchets ménagers. Bon, il
821 semble que ces prochaines semaines la situation sera plus difficile à gérer. En ce qui
822 concerne les PME, ces dernières paient plus cher pour se rendre à la déchetterie qu'une
823 personne privée. Donc je ne comprends pas pourquoi par rapport au prix payé, elles ne
824 pourraient pas amener un peu plus de déchets. En plus, ces déchets sont essentiellement
825 des cartons, du PET, etc. Ce n'est pas beaucoup plus qu'un ménage qui s'y rend deux fois



826

par semaine alors qu'une PME s'y rend peut-être une seule fois.

827

M. Daniel Maillard, Directeur, confirme que cette quantité ménage dépend de l'interprétation qu'on en fait. Lorsque j'évoquais tout à l'heure l'analyse financière, je sous-entendais également la possibilité de ne plus percevoir cette taxe auprès des PME et de ne plus autoriser les PME venir à la déchetterie, par exemple. Je ne dis pas que c'est ce qui va être décidé mais que cette alternative est aussi étudiée. Le Conseil communal doit maintenant faire la balance entre ne plus percevoir la taxe, faire la projection de la masse de déchets qui serait en moins et peut-être va-t-on se rendre compte que ce n'est pas bien... Il y a toujours ce souci du taux de couverture que la commune doit garantir. Il faut faire une vraie analyse et c'est ce que la commune est en train de faire actuellement.

828

829

830

831

832

833

834

835

836

Mme Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI) se déclare partiellement satisfaite et attend les propositions du nouveau règlement.

837

838

Mme Sarah Colliard (UDC-PAI). J'aimerais juste ajouter une remarque par rapport à la réponse de M. D. Maillard. Les PME au lieu d'aller deux fois par semaine à la déchetterie, par exemple, dans la restauration, tous les verres qu'on a on ira quatre fois par semaine?

839

840

841

M. Daniel Maillard, Directeur, explique que ce qui importe c'est la source de production de déchets. Dans ce cas, ils découlent d'une activité professionnelle. C'est là le problème. L'idée est de ne pas venir avec une caisse à la fois. L'idée est que le verre vide qui résulte d'une activité professionnelle d'un restaurant ne peut plus tomber sous le coup des déchets ménagers. C'est ce que nous voulons dire. Il y a des communes qui n'autorisent plus purement et simplement le dépôt de déchets résultant d'une activité professionnelle. Cela signifie que ces personnes doivent s'organiser pour un ramassage privé par une compagnie telle que Veolia ou autre, qui vient récolter les déchets à la source du commerce. Je ne dis pas que c'est l'option qui va être prise mais c'est ce qui est en cours d'étude.

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

M. André Bongard (UDC-PAI). Le seul problème qu'il peut y avoir est que la commune ne peut pas refuser les PME vu qu'elles paient plus.

852

853

M. Daniel Maillard fait observer que si les PME ne sont plus autorisées à acheminer leurs déchets à la déchetterie elles ne paieront plus de taxes.

854

855

M. Antoine Genoud. Par rapport à votre première intervention d'ordre général sur l'entrée en fonction «hier» d'une déchetterie réduite, jusqu'à quand perdurera cette situation ?

856

857

M. Daniel Maillard. Cela va dépendre de l'avancement des travaux. Nous ne sommes pas à 100% sûrs de la qualité des sols que nous allons trouver. Actuellement, les gens peuvent encore se rendre sur la rampe. Cette situation risque de durer deux mois avec des dérangements plus ou moins importants.

858

859

860

861

M. Antoine Genoud se déclare satisfait de la réponse.

862

863

B. Nouvelles questions

864

- **no 16 de Mme Marie-Thérèse Genoud (PDC) relative à l'ancien bâtiment Luxit, à la route du Gottau**

865

866

867

Mme Marie-Thérèse Genoud (PDC). L'ancien bâtiment Luxit situé à la route du Gottau est dans un état de délabrement avancé. Vitres cassés, façades éventrées, déchets en tout genre jonchant les abords. Sur l'arrière du bâtiment, côté Veveyse, des panneaux et une interdiction d'entrée ont été posés mais les façades longeant la route ont été rafistolées sommairement et de nouvelles dégradations sont apparues. A l'approche de l'hiver et dans l'optique qu'aucuns travaux de démolition ne seront entrepris avant son arrivée, la commune de Châtel-St-Denis a-t-elle les moyens d'intervenir auprès des propriétaires afin de les sensibiliser à la dangerosité de cet endroit. La pose de barrières telles que celles installées par l'entreprise Surchat à la suite du bâtiment Luxit ou tout autre panneau en interdisant l'accès sécuriserait ces lieux. En espérant que notre demande soit prise en considération, je vous remercie de votre attention.

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

M. Damien Colliard, Syndic. Nous confirmons que nous avons des contacts réguliers avec la direction de Swisspor. Nous les avons déjà informés – et ils en sont conscients –

879



880 qu'il y a beaucoup de squatters dans ces locaux qui se trouvent dans un état de
881 délabrement assez avancé. Suite à votre intervention, nous pouvons leur demander de
882 mettre des barrières ou empêcher l'introduction dans leur bâtiment. Ils se trouvent dans
883 une procédure de mise à l'enquête assez longue avec des oppositions et des recours. La
884 situation est assez complexe aussi avec Swisspor. Nous vous remercions de votre
885 intervention.

886
887 - **no 17 de Mme Carine Meyer (UO+PS) relative à la communication au sein de la population de**
888 **l'existence des défibrillateurs et de l'endroit de leur installation**
889

890 **Mme Carine Meyer (UO+PS).** Depuis le 1^{er} janvier 2017, des *First Responders* sont prêt-
891 e-s à intervenir en cas d'incident cardiaque en attendant l'arrivée de l'ambulance ils
892 complètent le dispositif d'urgence actuel en garantissant dans les plus brefs délais
893 l'application des premiers gestes de réanimation. L'objectif est de disposer d'un réseau
894 dense de personnes qui couvrent l'ensemble du territoire cantonal afin d'améliorer
895 significativement l'espérance de survie à un arrêt cardiaque. Le projet est porté par la
896 Direction de la santé et des affaires sociales et la fondation Fribourg Cœur, en
897 collaboration avec tous les acteurs du domaine du sauvetage. Dans cette optique, la
898 commune de Châtel-St-Denis a fait installer deux défibrillateurs accessibles en tout temps
899 par la population. Le premier à la caserne des pompiers et le second au Stade du Lussy.

900 Le groupe UO+PS salue très positivement cette initiative et aime l'idée que les personnes
901 volontaires pour ce type d'intervention puissent accéder facilement à ce matériel
902 performant. Nous aimerions toutefois que l'information circule au sein de la population de
903 notre commune par le biais de flyers, de la presse locale ou du bulletin d'information Vivre
904 ici. Et à titre personnel, je vous proposerais d'y associer une société locale comme la
905 section des Samaritains de Châtel-St-Denis qui se chargerait de la formation. C'est aussi
906 une manière toute simple et très utile d'inciter les gens à se rencontrer et à tisser des liens
907 pour le bien de la communauté.

908 **Mme Anne-Lise Wittenwiller, Directrice des Affaires sociales et de la Santé.** Merci de
909 votre intervention et d'avoir salué la mise en place des défibrillateurs. Un état des lieux a
910 été fait par M. Pierre Ducrot qui s'occupe de rassembler tous les gens qui ont des
911 formations bls. Quant à passer l'information dans le Vivre ici, je ne pense pas que mes
912 collègues vont me contredire... je transmettrai à qui de droit de prendre contact avec vous
913 pour les samaritains.

914 **Mme Carine Meyer (UO+PS)** se déclare satisfaite de la réponse.

915
916 - **no 18 de Mme Amélie Genoud (UDC-PAI) relative au pont de danse installé à la Bénichon**
917

918 **Mme Amélie Genoud (UDC-PAI).** Mon intervention a lieu également au nom de MM.
919 Cédric Pilloud et Morgan Pires. Elle concerne plus particulièrement le comité de l'USL
920 (Union des Sociétés locales) également en charge de l'organisation de la Bénichon, dont
921 nous sommes membres. En date du 22 septembre 2017, je recevais une lettre du Conseil
922 communal adressée au comité précité dont je suis la présidente. Ce courrier nous
923 informait que le Conseil communal avait pris la décision de ne pas monter le traditionnel
924 pont de danse lors de la Bénichon 2017, afin que le public puisse voir la nouvelle fresque
925 en pavés de la Place de l'Institut. Quelques jours avant la réception de ce courrier, M.
926 Patrick Genoud, employé du Service technique, me demandait s'il était possible de ne pas
927 monter le pont de danse cette année afin de profiter de la Bénichon pour inaugurer la
928 nouvelle place de l'Institut. Le comité de l'USL, après discussion, avait décidé
929 unanimement que la présence de ce pont de danse était une tradition ancestrale et que la
930 Bénichon était la fête qui incarnait la tradition dans notre canton. Par conséquent, que
931 cette manifestation ne pouvait se dérouler sans le bien-nommé traditionnel pont de danse.
932 En effet, comme cela nous est rappelé chaque année, avec l'inscription à la place de
933 l'Institut, « Ici en paix nos aïeux dansaient » ! L'absence de ce pont pose également des
934 problèmes dans l'organisation car la fanfare d'honneur que nous allons accueillir, fanfare
935 de plus de 50 membres, souhaite jouer assis. De ce fait, le public ne pourra ni apprécier la
936 danse des conseillers ni finalement voir la place puisqu'il y aura du monde dessus.
937 S'ajoute à cela cette année la présence de plusieurs autorités et invités du district et du



938 canton qui seront là pour la remise de la bannière du Cadre noir et blanc, toutes ces
939 personnes sont également conviées à la partie officielle de la Bénichon ! Le Cadre noir et
940 blanc représente à lui seul plus de 50 personnes également. Cela risque fortement de
941 créer une énorme foule de gens amassés devant la partie officielle ce qui empêchera
942 finalement la majorité des spectateurs de voir ce qu'il s'y passe. Nous ajoutons également
943 que le responsable du sponsoring, M. Cédric Pilloud, s'est beaucoup investi afin de
944 trouver un maximum de sponsors à qui il a été promis que leurs bâches seraient exposées
945 au centre de Châtel-St-Denis sous le pont de danse. En l'absence de ce dernier, nous
946 devons prévoir l'installation d'un échafaudage ce qui entraînera des frais
947 supplémentaires alors que notre manifestation n'affiche pas de bénéfice. Le comité de
948 l'USL, composé de nombreux jeunes, s'engage avec une forte motivation pour la
949 Bénichon de Châtel-St-Denis car nous tenons à nos traditions et nous sommes fiers de les
950 faire perdurer. Ces constations faites, nous nous devons de faire savoir au Conseil
951 communal que nous regrettons qu'une telle décision soit annoncée si tardivement, soit
952 moins d'un mois avant la manifestation et ce, sans une rencontre avec les organisateurs
953 fin de discuter. Malgré le court délai, nous espérons qu'il sera possible de trouver un
954 terrain d'entente afin de concilier le pont de danse en le décalant vers le fond de la place
955 et l'inauguration de la fresque en pavés.

956 **M. Damien Colliard, Syndic.** Merci à Mme A. Genoud pour ses propos. J'ai déjà répondu
957 à Mme Genoud lors de la séance de groupe. Je saisis l'opportunité de la remercier pour
958 tout ce qu'elle fait pour la Bénichon avec son équipe. Il est en effet important d'avoir un
959 comité d'organisation pour une telle manifestation. Néanmoins, la décision du Conseil
960 communal est d'inaugurer cette magnifique place. Je vous informe que le poseur de pavés
961 offre cette fresque avec les armoiries de Châtel-St-Denis, un aigle, à la commune de
962 Châtel-St-Denis. Ceux qui passent dans la Grand-Rue ont déjà pu le voir, que ça fait bien
963 quelques semaines qu'il œuvre pour rénover cette magnifique place. Or, évidemment, au
964 vu de la foule attendue à la Bénichon, c'est le moment idéal pour la commune de Châtel-
965 St-Denis, pour le Conseil communal de profiter de l'inaugurer avec le Cadre noir et blanc
966 et avec vous, puisque vous êtes également invités. Vous avez reçu une invitation du
967 Cadre noir et blanc en tant que membre du Conseil général de la ville de Châtel-St-Denis.
968 Je vous rappelle que la transmission de la bannière a lieu à 10 heures, à la Place
969 d'Armes et qu'ensuite un cortège nous conduira sur la place de l'Institut où aura lieu la
970 partie officielle. Evidemment la commune s'engagera à prendre en charge l'échafaudage
971 supplémentaire étant donné que nous sponsorisons de manière importante l'organisation
972 de cette magnifique fête. Comme mes collègues du Conseil communal, nous espérons
973 que nous pourrions danser comme nos aïeux dansaient sur cette magnifique place. Enfin,
974 pour les derniers détails d'ordre logistique, nous mettrons à disposition une personne de
975 la commune pour la mise en place des bâches.

976 **Mme Amélie Genoud (UDC-PAI)** prend acte de la réponse.

977

978 C. Communications du Président

979 **Le Président** transmet aux membres du Conseil général les informations suivantes:

- 980 - le règlement du Conseil général. Au vu des nombreuses modifications et remarques du
981 Service des communes sur les propositions de modification du Bureau, le délai pour la
982 séance de ce soir était trop restreint pour vous présenter un projet. C'est pourquoi le
983 Bureau a décidé de former un groupe de travail composé d'un membre de chaque groupe
984 politique et de moi-même afin de plancher sur ce règlement. Le résultat doit être rendu à
985 notre séance de Bureau du 13 novembre 2017 pour validation puis il sera transmis au
986 Service des communes d'ici à la fin de l'année. Ainsi, il pourrait être communiqué aux
987 groupes politiques assez rapidement afin d'être analysé et soumis en séance du Conseil
988 général du 7 mars 2018.
- 989 - Je rappelle également que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 14
990 décembre 2017. En effet, le mercredi soir 13 décembre 2017 nous sommes tous invités à
991 une séance d'information dirigée par M. le Conseiller d'Etat, Jean-François Steiert afin de
992 nous présenter le nouveau plan directeur cantonal. La thématique de l'aménagement du
993 territoire est un des points les plus importants pour la commune de Châtel-St-Denis. Votre
994 présence est donc vivement recommandée.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du mercredi 4 octobre 2017

Procès-verbal no 6

Législature 2016-2021

995
996
997
998

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président souhaite à toutes et à tous un excellent automne ainsi qu'une belle Bénichon en compagnie de vos familles et amis. J'invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié servi dans la salle de l'Aigle.

999

La séance est levée, il est 21.56 heures.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

1000

1001

La Secrétaire:

Le Président:

1002

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud